

# Pont Saint Martin

MAI  
JUN  
2021

• LE MAGAZINE DE LA COMMUNE ET DES MARTIPONTAINS •

Budget 2021 p.14

6 millions d'euros  
d'investissement

Agriculture p.6

La Planchette : les prairies  
agricoles regagnent du terrain

Dossier p.9

**Les enjeux du logement  
social sur Pont Saint Martin**

### Modification simplifiée n°4, n°5 et n°6 du Plan Local D'Urbanisme (PLU)

- n°4 du PLU : la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation des « Jardins Sud » au niveau du périmètre et du phasage ainsi que celle du règlement concernant les stationnements pour les résidences jeunes actifs et l'implantation des piscines.
- n°5 du PLU : la mise à jour du recul par rapport à la D 65 sur le secteur de La Planchette suite aux travaux de sécurisation de ce secteur et de sa mise en agglomération ainsi que la modification de l'emprise où « toute construction est interdite » dans le village « La Planchette ».
- N°6 du PLU : la rectification d'une erreur matérielle de zonage sur le secteur du Frety.

**Les projets des modifications simplifiées seront mis à la disposition du public du 3 mai au 3 juin 2021 inclus, pour un mois.**



Consultable en mairie et téléchargeable sur le site Internet de la commune.

**Pendant cette période, chacun pourra s'exprimer** : sur le site de la commune : [www.mairie-pontsaintmartin.fr](http://www.mairie-pontsaintmartin.fr) (rubrique contact), sur un registre ouvert en mairie et par courrier (à l'attention de Monsieur le Maire, rue de la Mairie, 44860 Pont Saint Martin).

Un avis annonçant la mise à disposition du dossier et ses modalités sera affiché en mairie huit jours avant. Dans ce même délai, l'avis sera publié dans une édition de la presse locale et sur le site Internet de la commune : [www.mairie-pontsaintmartin.fr](http://www.mairie-pontsaintmartin.fr).

### Saison culturelle : point sur les dates reportées

Suite aux dernières annonces gouvernementales, plusieurs événements de la saison culturelle ont dû être reportés ou annulés :

- Danse « **Accroche-toi si tu peux** », spectacle prévu le **vendredi 26 mars à 20h30**, salle de l'Origami, reporté au vendredi 17 septembre.
- Concert humour « **Mademoiselle Orchestra** », **samedi 17 avril à 20h00**, salle de l'Origami est annulé. Nous les retrouverons à l'occasion de l'ouverture de la Halte Nautique le 10 juillet 2021.

Le **Repas des Aînés**, initialement prévu le 3 juin 2021 est annulé.

## Appel à bénévoles



### Chauffeurs bénévoles

Afin de faciliter le transport des personnes âgées et de les aider à faire leurs courses le samedi matin, la Mairie de Pont Saint Martin met à disposition un minibus.

Des chauffeurs bénévoles alternent tous les mois. Nous sommes à la recherche de nouveaux chauffeurs, et notamment pour le mois de décembre 2021.

#### Envie d'aider ?

Contactez Mikaël au 07 77 79 19 28.



### aide aux devoirs

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Mairie de Pont Saint Martin recherche des bénévoles pour l'aide aux devoirs auprès des élèves du CP à la 6<sup>ème</sup>. Le rôle du CCAS est de mettre en relation des bénévoles avec des familles dont l'enfant rencontre des difficultés dans sa scolarité. Il s'agit d'intervenir une heure dans la semaine. Pas de programme établi en amont, il est attendu du bénévole qu'il apporte une aide à :

- l'organisation du temps de travail de l'élève : structurer la méthode de travail à la maison,
- la lecture des consignes des exercices,
- l'apprentissage des leçons : reprise avec l'enfant des points qui n'ont pas été compris en classe, de la lecture, des calculs.

Le CCAS invite les personnes intéressées à se faire connaître auprès du service Action Sociale et Solidarité en contactant le 02 40 26 83 38.



# Sommaire

- p.4 L'actu en bref
- p.5 Sécuriser les déplacements sur la RD 65 en direction de Rezé
- p.6 La Planchette : les prairies agricoles regagnent du terrain
- p.8 Brockenhurst en Angleterre et Pont Saint Martin en Italie : les villes jumelles
- p.9 DOSSIER : le logement social à Pont Saint Martin
- p.14 BUDGET 2021
- p.16 La concertation sur le projet de réaménagement du Hameau des vignes
- p.17 Prolongation des aides pour l'amélioration des logements
- p.18 Le CCAS vous informe
- p.19 Infos pratiques



## Le mot de Yannick Fétiveau, Maire

Chères Martipontaines,  
Chers Martipontains,

Dans le magazine de novembre 2020, je vous faisais part de mes craintes concernant une probable mise en carence de notre commune par les services de l'État dans le cadre de notre obligation SRU qui nous impose 25 % de logements sociaux sur l'ensemble de notre parc de logements. En guise de « Bonne Année », six communes de Loire-Atlantique ont été mises en carence par le Préfet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec de lourdes conséquences que vous découvrirez dans le dossier du mois.

Malgré la réalisation de 38 % de logements sociaux sur les opérations programmées dans le PLU, (taux d'effort salué par le Préfet), Pont Saint Martin n'a pu échapper à ce verdict injuste, tant les objectifs de rattrapage sont inatteignables.

Devant cette situation Kafkaïenne, la seule issue consiste à saisir nos parlementaires afin qu'ils s'impliquent collectivement en faveur de l'évolution de cette loi. Il ne s'agit pas de remettre en cause les attendus de mixité sociale que nous partageons, tant le besoin de logements abordables est important sur nos territoires, mais bien d'accompagner les communes en leur fixant des objectifs réalistes en conformité avec leur capacité à produire

des logements au cœur d'un aménagement raisonné et concerté.

Notre État Jacobin centralisateur et parfois déconnecté du terrain montre ses limites sur ce dossier. Il est urgent que les différences et les spécificités des territoires soient reconnues afin de rechercher avec les élus locaux les adaptations et les souplesses nécessaires à l'application de la Loi.

S'appuyer sur les Maires et leurs Conseils Municipaux ne consiste pas à se « défausser » sur eux mais bien à construire avec eux les politiques publiques afin qu'elles soient compréhensibles, adaptées et applicables ; ce qui en l'occurrence est loin d'être le cas pour la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

En attente de la décision de la Commission Nationale SRU, saisie par le Préfet de Région, je reste déterminé, avec toute l'équipe municipale et d'autres maires concernés, à tout mettre en œuvre pour que cette loi évolue dans l'intérêt général. Les premiers retours de plusieurs de nos parlementaires sont encourageants. Le diagnostic est partagé. Il leur appartient maintenant de fédérer le Parlement à cette juste cause au service de l'aménagement équilibré de nos communes.

### Suivez l'actu !

-  **Facebook :**  
Mairie de Pont Saint Martin
-  **Instagram :**  
Mairiepsm
-  **Site internet :**  
[www.mairie-pontsaintmartin.fr](http://www.mairie-pontsaintmartin.fr)

#### Magazine municipal d'informations de la Mairie de Pont Saint Martin

02 40 26 80 23  
contact@mairie-pontsaintmartin.fr  
**Tirage :** 3 400 exemplaires  
**Directeur de la publication :** Yannick Fétiveau

**Relecture :** comité de relecture  
**Création graphique et mise en page :**  
Mairie de Pont Saint Martin  
**Impression :** Imprigraph Groupe/Le Sillon  
- 02 40 58 91 24

Dans une démarche environnementale, ce bulletin a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, avec de l'encre sans solvants.

## L'actu en bref

### CME : leurs projets défendus et votés !

Après leur renouvellement par moitié, un nouveau conseil municipal des enfants (CME) a été installé le 17 décembre 2020. Composé de quinze jeunes de neuf à dix ans (CM1/CM2), il est organisé en deux équipes : la commission Loisirs et la commission Solidarité et Citoyenneté.

Lors du dernier Conseil en plénière du vendredi 19 mars, les jeunes conseillers ont défendu leurs projets afin d'en valider quatre d'entre eux. Les projets suivants ont été votés : création d'un labyrinthe de paille dans un champ appartenant à la Mairie et la mise en place d'ateliers théâtre pour les projets présentés par la commission Loisirs. La commission Solidarité et Citoyenneté a quant à elle eu l'aval pour coordonner l'organisation d'un tournoi de foot inter-quartiers ainsi qu'une journée avec les personnes âgées de l'EHPAD une fois le contexte sanitaire favorable.

Ces quatre projets seront menés durant les deux prochaines années.



Nicolas Bertet, Adjoint délégué à la Communication, à la Vie Citoyenne et à la Vie Participative présente le Parcours citoyen aux anciens candidats du Conseil Municipal des Enfants, mars 2021.

### « Parcours citoyen » : un lancement prometteur

Samedi 27 mars, ont été invités les jeunes ayant été candidats pour le Conseil Municipal des Enfants des mandats 2018/2019 et 2019/2020. Une vingtaine a répondu présent à ce temps d'échange. Le but de cette rencontre était de présenter aux enfants, le nouveau projet de vie participative porté par les élus et animé par le pôle cohésion sociale : le Parcours citoyen.

« Un des objectifs du Parcours citoyen est de permettre aux jeunes de poursuivre des projets initiés lors du Conseil Municipal des Enfants. Certains projets, d'une ampleur importante, n'ont en effet pas pu être terminés durant le mandat de deux ans au sein du CME », rappelle Nicolas Bertet, Adjoint délégué à la Communication, à la Vie Citoyenne et à la Vie Participative. « Ce parcours doit également permettre aux jeunes de vivre une nouvelle expérience d'engagement citoyen adaptée à leurs visions et leurs idées d'amélioration du cadre de vie sur leur commune » poursuit-il.

Lors de ce premier échange, les jeunes ont pu apprendre à se connaître au travers des jeux de connaissance. Une quinzaine d'entre eux est partante pour participer à la démarche du Parcours citoyen. Deux temps de rencontres seront proposés avant l'été afin de lancer l'élaboration des projets.

### Semaine de la Petite Enfance à La Farandole

Du 20 au 27 mars a eu lieu partout en France la Semaine de la petite enfance. Cette année le thème retenu était « drôles d'histoires ». L'équipe du Multi-accueil de la Farandole s'est associée à cette manifestation nationale en proposant tout au long de la semaine des « sacs à histoires ».

Qui avait-il dans ces sacs ? Des animaux divers et variés, ceux des livres « tout en haut » et de « la moufle », des loups sortis de « loup y es-tu ? » et de « c'est moi le plus fort », les monstres de « la couleur des émotions » et de « va-t'en grand monstre vert ». Une histoire par jour, des histoires pour toujours !



Semaine de la Petite Enfance à La Farandole : drôles d'histoires ! Mars 2021.

## Formation aux 1<sup>ers</sup> secours

Le vendredi 9 avril, 8 assistantes maternelles ont pu bénéficier d'une formation aux premiers secours. Activité proposée par le Relais Assistantes Maternelles (RAM).



Formation aux 1<sup>ers</sup> secours des assistantes maternelles, avril 2021.



Le Jardin du Souvenir réaménagé, mars 2021.

## Réaménagement du Jardin du Souvenir

Le Jardin du Souvenir est un espace destiné à la dispersion des cendres des défunts. Ce lieu de recueillement a été réaménagé en mars 2021 afin de pouvoir y apposer des plaques « souvenirs ».

## Sécuriser les déplacements sur la RD 65 en direction de Rezé

Suite à la réalisation du carrefour de La Planchette, la ville de Pont Saint Martin a sollicité une commission de sécurité. La gendarmerie, les services routiers du Département et le Maire s'étaient donné rendez-vous sur site le 30 septembre 2020 pour envisager des aménagements futurs afin de sécuriser les mobilités sur cette voie à forte circulation dans le cadre des déplacements domicile/travail.

### Des études programmées pour le carrefour entre la RD 65 et la rue du Moulin Rouge

Le carrefour en croix et à double tourne à gauche au niveau de l'intersection entre la RD 65 et la rue du Moulin Rouge présente aujourd'hui de véritables difficultés d'insertion aux heures de pointe et inspire un sentiment d'insécurité. C'est pourquoi, la commune a interpellé le Département de Loire-Atlantique qui a inscrit ce carrefour au titre de ses opérations de sécurité routière. Les études préalables de faisabilité pour la réalisation d'un carrefour giratoire se dérouleront en 2021/2022.

En attendant les résultats de l'étude, plusieurs mesures vont être mises en place :

- renouvellement des panneaux de signalisation,
- renouvellement des marquages au sol,
- modification du jalonnement des Sorinières afin de diriger les usagers vers la voie métropolitaine 65,
- interdiction des véhicules de marchandises dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes en direction de Pont Saint Martin,
- comptages routiers sur les quatre branches

du carrefour pour étudier le trafic et inscrire le réaménagement du carrefour en opération de sécurité.

### Des travaux à court terme au carrefour D 65 (route de la Gautellerie au Champsiome)

Après analyse de la situation, le Département va engager dès cette année 2021 des travaux pour sécuriser notamment la traversée des scolaires se dirigeant au cœur du village du Champsiome :

- renouveler la signalisation horizontale et allonger les bandes du passage pour piétons,
- ajouter des panneaux du lieu-dit,
- créer des cheminements piétons sécurisés avec des barrières de chaque côté de la route départementale pour contraindre la traversée au passage pour piétons,
- positionner un éclairage spécifique au passage pour piétons,
- limiter la vitesse à 50 km/h de part et d'autre du carrefour et du passage pour piétons.



Les études préalables de faisabilité pour la réalisation d'un carrefour giratoire au croisement de la RD 65 se dérouleront en 2021/2022.



## La Planchette : les prairies agricoles regagnent du terrain

Dans le cadre de la transition écologique, la commune de Pont Saint Martin s'engage en faveur du maintien d'une activité agricole dynamique et respectueuse de l'environnement. En lien avec la profession et la Chambre d'Agriculture, elle mène un programme de travaux visant à reconquérir les friches résultant de la déprise agricole pour les remettre à disposition des agriculteurs locaux. La dernière opération s'est déroulée à La Planchette en mars 2021. 4,35 hectares de friches ont été remis en prairie au profit de deux éleveurs en agriculture biologique.



Rue du Plessis : cette ancienne zone de vignes est aujourd'hui reconvertie en pâturage. La Planchette va également être reconvertie en prairie de fauche et pâturage.

### Retrouver les prairies agricoles

68 % de la superficie communale est classée en zone agricole et 11,6 % en zone naturelle au plan local d'urbanisme (PLU). Hélas, 20 % de la commune est occupée aujourd'hui par des friches agricoles, dont la moitié a plus de 15 ans. C'est-à-dire des zones inexploitées qui commencent à se boiser naturellement, condamnant au fil du temps les pratiques agricoles et modifiant profondément le paysage de la commune. Remettre ces friches en culture permet d'offrir davantage de parcelles exploitables pour les agriculteurs.

**« La remise en prairie d'anciennes friches participe à une reconquête écologique de l'espace agricole en soutenant une agriculture extensive respectueuse de l'environnement ».**

Yannick Fétiveau, Maire de Pont Saint Martin.

Concrètement, l'opération se déroule en trois temps. Dans un premier temps, il s'agit, par action mécanique, de retirer la végétation qui s'est installée suite à l'arrêt de l'activité agricole

ou viticole (ronciers, ajoncs, pruneliers, saules, bouleaux, trembles et chênes pédonculés), ainsi que les infrastructures viticoles le cas échéant (piquets et fils de vignes). Certains arbres sont conservés. Dans un second temps, un travail du sol est réalisé : décompactage, mélange du sol enrichi avec le broyat des friches, puis passage de la charrue. Pour terminer, la parcelle est semée en prairie.

### Reconquérir les friches : une priorité pour maintenir le paysage et une agriculture durable

Depuis 2017, la commune soutient une agriculture dynamique et durable sur son territoire et développe progressivement un programme d'actions en phase avec la nécessaire transition écologique : produire localement, préserver la biodiversité, etc. Mais également en phase avec les attentes des exploitants qui ont besoin de terres pour consolider leur activité économique et construire une agriculture raisonnée. Ainsi, les exploitants



Pascal Brossard, éleveur de Bouguenais, avec ses vaches. Il va reprendre une partie des parcelles remises en culture à La Planchette.

qui se convertissent en agriculture biologique ont, en général, besoin de plus de surface.

Reconquérir le foncier agricole, c'est aussi préserver le paysage rural de la commune et restaurer des fonctions écologiques liées aux prairies bocagères. C'est pourquoi, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et avec le soutien financier de l'Europe (70 %) et du Département de Loire-Atlantique (10 %), la commune a décidé dans un premier temps de mener des opérations localisées de lutte contre les friches dans trois secteurs : La Planchette (janvier et février 2021 : 4,35 hectares), Les Essart-Ménanties (novembre 2020 : 5,4 hectares) et les Basses-Ménanties (février 2020 : 2,4 hectares).

### Un enjeu central : fédérer la myriade de propriétaires autour d'un objectif d'intérêt général

La division parcellaire très forte de ces zones complexifie la situation. Les exploitants n'ont pas les moyens de contacter tous les propriétaires concernés. L'intervention de la commune est alors indispensable. Suite à deux réunions d'informations et de nombreux échanges avec des particuliers, la commune a réussi à fédérer les propriétaires ayant délaissé leurs parcelles faute de projets.

Le principe est simple rappelle Christophe Legland, Adjoint à l'Aménagement du territoire : **« la commune propose gratuitement la remise en culture de parcelles, à condition que les propriétaires signent un bail rural à clauses environnementales avec un exploitant du secteur ».**

### De la vigne, des friches et maintenant des prairies à La Planchette

Le secteur de La Planchette, d'une superficie de 4,35 hectares, est une ancienne zone de vignes. Divisé en trente-huit parcelles, ce secteur appartient à vingt-trois familles différentes dont la quasi-totalité a adhéré à la démarche. Le site était pour moitié composé de friches anciennes, ce qui surenchérisait les coûts d'intervention. Pour réduire les coûts, la commune a organisé un chantier bois durant l'hiver 2019-2020. Avec l'accord des propriétaires, des bucherons du secteur sont venus faire le bois à leur profit.

Les parcelles réhabilitées sont confiées à deux éleveurs bio. Le GAEC de La Moricière, récemment repris par les frères Launay (vaches laitières), et l'éleveur Pascal Brossard de Bouguenais (vaches à viande) qui va transmettre l'exploitation à son fils Florian très prochainement. **« Ils bénéficient à présent de pâturages supplémentaires pour renforcer leur autonomie fourragère et réduire le besoin d'importer du foin ».**

Permettre aux agriculteurs d'exploiter les terres à proximité de leur siège d'exploitation, c'est réduire leur empreinte carbone. Enfin, cette opération intègre la plantation de nouvelles haies bocagères, voire la création de nouvelles mares, qui sont de véritables alliées de la biodiversité.

L'entreprise Mabileau Olivier, spécialisée en travaux agricoles, a réalisé les travaux pour 28 000 €. Ces travaux ont été financés avec l'aide de l'Europe et du Département.



Samuel Launay, GAEC La Mauricière éleveur de vaches laitières va bénéficier de pâturages supplémentaires.



## Brockenhurst en Angleterre et Pont Saint Martin en Italie : les villes jumelles

**Pont Saint Martin est jumelée avec deux villes : Brockenhurst en Angleterre (depuis 1995) et Pont Saint Martin en Italie (depuis 1992).**

Brockenhurst (ville du district de New Forest, dans le comté du Hampshire) est une petite ville au cadre reposant et naturel. Elle invite les visiteurs à d'agréables balades champêtres où poneys, ânes, vaches et cochons en liberté côtoient les espaces verts des habitants.

Située à la limite de la Vallée d'Aoste et du Piémont, Pont Saint Martin en Italie doit son nom au pont romain qui enjambe le torrent Lys. Selon la légende, Saint Martin fit un pacte avec le Diable pour la construction du pont érigé sur l'ancienne route consulaire des Gaules. Au mois de février, se déroule le Carnaval historique (depuis 1910) où, à l'unique arche en pierre du pont, l'effigie du diable est pendue et brûlée avec des effets pyrotechniques spectaculaires.



Poney se baladant en liberté à Brockenhurst.

Un comité de jumelage regroupant la municipalité et l'Association Rencontres Échanges Jumelage (A.R.E.J.) organise les rencontres entre les villes. Des déplacements ou des accueils sont organisés régulièrement.

Créée en 1991, l'A.R.E.J. s'est fortement engagée dans les jumelages : **« depuis avec nos amis des communes jumelles nous favorisons les rencontres entre les associations, les écoles, les familles, etc. et aussi les échanges et accueils d'adolescents dans les familles »**, explique Christian Gauthier, président de l'association. L'A.R.E.J. organise aussi des cours de langue anglaise, une heure chaque semaine, pour ados et adultes.

## 2021 : Un Carnaval de Pont Saint Martin pas comme les autres

L'édition 2021 du Carnaval de Pont-Saint-Martin en Italie a été très réduite à cause des restrictions dues à la Covid-19. Les Martipontains italiens ont tout de même été au rendez-vous, notamment avec la diffusion en direct du bûcher du diable (rogo del diavolo) que vous pouvez toujours consulter sur Facebook.

La diffusion en direct de l'évènement le soir du mardi gras, a été présentée par le Magistratus Lucio Bovo. Le rite du feu remonte aux Salasses, anciens habitants de la Vallée

d'Aoste. Le rituel signifie le passage de l'hiver au printemps, en brûlant le vieux pour laisser place au nouveau. **« Dans notre Carnaval nous brûlons le Diable (le mal) pour faire triompher le bien... Cette année l'espoir est d'anéantir le virus, la maladie pour permettre à tout le monde de reprendre une vie normale**, explique Clela Yeuillaz, sénatrice du Carnaval, association Pro Loco. **Avec le Salut de Monsieur le Maire**

**Marco Sucquet et la lecture d'une poésie, la diffusion en direct du Diable qui brûle sous notre merveilleux pont romain, entouré par la fumée rouge des torches, s'est terminée avec l'espoir de nous retrouver tous en 2022 pour vivre une édition complète, sereine et heureuse ».**

Pour visionner la vidéo sur youtube : Rogo del Diavolo 2021 par Carnevale storico di Pont-Saint-Martin.

Le bûcher du diable : rogo del diavolo. © Carnevale di Pont-Saint-Martin.





## Comment faire une demande de logement locatif social à Pont Saint Martin ?

**Les locatifs sociaux, couramment dénommés « Habitations à Loyers Modérés » (HLM), sont des logements affectés aux foyers qui perçoivent des revenus modestes (plafond de ressources à respecter). Le loyer est inférieur à celui pratiqué dans le secteur privé.**

### Le circuit de la demande de logement social

Pour faire une demande de logement social, rendez-vous directement sur le site : [www.demandelogement44.fr](http://www.demandelogement44.fr). Les salariés d'une entreprise de plus de vingt salariés doivent impérativement formuler leur demande sur la plateforme d'Action Logement « AL'in ».

Après validation de votre demande, pensez à contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour vous faire connaître. La Mairie peut soutenir votre candidature auprès de la commission d'attribution. En revanche, lorsqu'une commune est mise en carence, elle perd son droit d'attribution et le lien avec ses concitoyens. Une véritable double peine (voir page 10).

Si vous rencontrez des difficultés dans la réalisation de vos démarches administratives, vous pouvez vous rapprocher du CCAS qui instruira avec vous la demande au format papier et se chargera, à votre demande, de l'envoi à l'Espace Habitat Social (ADIL).

### L'Attribution d'un logement social

Dès lors qu'un logement social se libère sur la commune de Pont Saint Martin, les bailleurs sociaux informent la Mairie du préavis de départ.

Dans une résidence, 25 % des logements sont réservés par la Préfecture, 20 % par la Mairie. En fonction du type du logement disponible, la Mairie transmet au bailleur social une liste de noms. Les bailleurs sociaux organisent alors une Commission d'attribution locative.

Lors de cette commission trois personnes sont retenues par ordre de priorité 1, 2 ou 3 au regard de la situation familiale et de critères prioritaires.

L'attribution d'un logement dépend des départs au sein des logements sociaux et des constructions de nouveaux programmes. De fait, l'attente d'une proposition peut prendre du temps.

La demande de logement social est valable un an. À ce terme, elle doit être renouvelée en fournissant le nouvel avis d'imposition. À défaut, la demande est ensuite radiée de manière automatique.

### Les logements sociaux à Pont Saint Martin

De 2016 à 2020, le parc locatif social a augmenté de 71 % passant de quatre-vingt-douze à cent-cinquante-huit logements. Il est géré par trois bailleurs : Atlantique Habitations, La Nantaise d'habitation et Aiguillon Construction.

En fin d'année 2021, dix-sept maisons destinées aux seniors et aux personnes en situation de handicap vont être livrées au sein de la résidence des « Jardins du Bourg ». Ce projet est porté par Atlantique Habitations.

En fonction de votre situation, le CCAS peut vous orienter vers des aides complémentaires comme le Fond de Solidarité Logement (FSL) qui permet d'obtenir une participation financière pour accéder au logement (dépôt de garantie, premier loyer, énergies, etc.).

**N'hésitez pas à contacter le CCAS au 02 40 26 83 38 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.**



Le clos des Hirondelles, Pont Saint Martin, avril 2021.

# Une loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) inadaptée aux particularités de notre commune

La loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) a été pensée en 2000 pour modifier et améliorer le droit de l'urbanisme et du logement en France, ceci dans un objectif de mixité sociale et afin d'apporter des réponses aux besoins des ménages modestes. La loi impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux. Compte tenu de sa proximité avec l'agglomération nantaise, Pont Saint Martin s'est vue notifier l'obligation de disposer de 20 % de logements sociaux en 2012, puis 25 % en 2013. C'est la seule commune de Grand Lieu Communauté concernée par cette obligation.

38 % de logements sociaux ont été réalisés au cours des six dernières années sur les opérations programmées, effort salué par le label Maire Bâtitseur en 2015 et 2016 et par le Préfet de Région. Mais les divisions parcellaires dans l'habitat diffus, issues d'opérations privées, ont généré 60 % des constructions réalisées ce qui a diminué à 11 % le nombre de logements sociaux sur l'ensemble des constructions nouvelles.

Conséquence : la mise en carence par l'État de la commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec un nouvel objectif triennal de rattrapage fixant le nombre de logements sociaux à réaliser à 245. **« Cet objectif est totalement inapproprié à la taille de la commune et en contradiction avec les objectifs du Plan Local d'Urbanisme de 46 logements par an. Concrètement, la commune de 6 200 habitants devrait construire 800 logements sur trois ans pour atteindre cet objectif »**, explique Yannick Fétiveau, Maire de Pont Saint Martin.

La loi Alur qui vise à limiter l'étalement urbain amène une nouvelle contradiction. Il s'agit de densifier l'habitat actuel pour ne plus artificialiser de nouvelles parcelles. **« Le renouvellement urbain ne suffira pas à combler les besoins en logements sociaux manquants, alors comment résoudre cette obligation kafkaïenne de 25 % ? »**

**Cette loi impacte durement notre commune puisqu'elle nous oblige à produire beaucoup de logements en un temps très court pour éviter la carence et nous met en tension au niveau des équipements publics scolaires, péri-scolaires et sportifs.**

**Nous avons présenté une motion afin d'alerter l'État sur une loi SRU inadaptée qui met en**

**danger la commune. Les pénalités injustifiées au regard de l'effort de la commune sont un frein à la politique d'acquisition foncière qui subit déjà une augmentation exponentielle du prix/m<sup>2</sup> et impactent la capacité à réaliser de nouveaux équipements publics ».**

Cette motion a également été votée à l'unanimité par les élus du Conseil Communautaire de Grand Lieu Communauté. Le président Johann Boblin, a rappelé que **« cette loi fait fi de l'histoire de la commune en demandant que ces 25 % soient appliqués sur l'ensemble des logements et non sur les nouveaux. La règle veut pourtant que les objectifs soient réalisables. L'idée, ici, est de lancer un message national, non pas pour remettre en question les logements sociaux, mais pour que cette loi, qui se traduit par des pénalités, puisse être applicable. La cour des comptes rappelle d'ailleurs la complexité de l'application de la loi SRU et invite à laisser des marges de manœuvre aux représentants locaux de l'État. Elle préconise aussi de revoir les modalités de comptage ».**



*Il faut à la fois durcir les amendes pour les maires qui manifestement, n'essayent même pas, et peut-être aider et donner un peu de souplesse aux maires qui essayent et qui n'y arrivent pas.*

Emmanuelle Wargon, Ministre du Logement, 2 février 2021.







## La mise en carence

**La mise en carence de la commune par l'État à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 implique :**

- Des pénalités s'élevant à 157 000 € par an avec le taux de majoration de l'arrêté de carence.
- Une perte de la maîtrise d'attribution des logements sociaux : la Mairie ne pourra plus soutenir aucune attribution à ses habitants.
- Perte du Droit de Préemption Urbain.
- Augmentation de la part de logements sociaux dans les constructions groupées de 25 % à 30 %.

## La motion du Conseil Municipal

**Lors du Conseil Municipal du 25 mars 2021, les élus ont voté une motion afin d'alerter l'État sur une loi SRU totalement inadaptée à la taille de la commune.**

Les propositions de la ville de Pont Saint Martin :

- La prise en compte du taux d'effort de la commune comme critère d'évaluation. Ceci sans comptabiliser l'habitat diffus dans le calcul afin de mettre en évidence le volontarisme des communes sur les opérations programmées.
- La révision des objectifs en fonction de la taille et de la situation de la commune.
- La mutualisation des logements sociaux à l'intérieur d'une intercommunalité, afin de faire bénéficier la commune des efforts des communes voisines qui dépassent leurs propres objectifs.
- L'évolution de la loi imposant des logements sociaux à toutes les communes en périphérie des Métropoles par équité et pour partager l'effort national au regard d'une population éligible à 70 % et prête à se loger dans un rayon allant bien au-delà des unités urbaines.

## Faire évoluer la loi

**Face à la mise en carence, la Mairie de Pont Saint Martin s'active pour faire reconnaître sa situation particulière et faire évoluer la loi :**

- Passage devant la commission nationale pour diminuer les objectifs de rattrapage.
- Vote d'une motion au Conseil Municipal du 25 mars 2021 et Conseil Communautaire du 30 mars 2021 pour faire évoluer la loi.
- Recours contre la décision du Préfet, saisine des parlementaires, sollicitation de rendez-vous auprès de la ministre Emmanuelle Wargon pour alerter sur la situation de Pont Saint Martin.



### Atlantique Habitations : un bailleur social à l'écoute des enjeux de l'habitat

**Atlantique Habitations est un bailleur social majeur de Loire-Atlantique, avec un patrimoine de près de 12 500 logements. Sa mission d'intérêt général vise d'une part à construire des logements à loyer abordable avec l'aide de l'État et des collectivités, puis consiste à assurer leur gestion locative avec les collectivités et l'ensemble des locataires. Le bailleur social réalise chaque année 400 habitations et loge environ 22 000 personnes sur le département, essentiellement sur l'agglomération nantaise et le Pays de Grand Lieu. À Pont Saint Martin, Atlantique Habitations gère 59 logements locatifs.**

Rencontre avec Vincent Biraud, Directeur Général et Mickael Hardouin, Directeur du Développement chez Atlantique Habitations.

#### **Pourriez-vous me décrire, en tant que bailleur social, quels sont les enjeux d'un territoire comme celui de Pont Saint Martin ?**

**Vincent Biraud :** Tout d'abord nous sommes dans un département qui est très attractif, où la démographie évolue rapidement par un solde migratoire et naturel positif. La Loire-Atlantique a gagné 84 000 habitants en cinq ans, soit une progression de 1,2 % en moyenne chaque année. Cela génère des besoins en logements supplémentaires importants. Sur le département, nous comptabilisons près de 50 000 demandeurs de logement social. Notons que deux tiers de la population peut prétendre à un logement social, soit 66 % de la population.

**Mickael Hardouin :** Le Pays de Grand Lieu est un des territoires les plus attractifs. Pont Saint Martin est la seule commune strictement contrainte à la loi SRU au sein de la Grand Lieu Communauté. Sa localisation à la fois aux portes de Nantes et en pleine campagne est sa singularité. Ce territoire bénéficie des avantages de l'agglomération et de son bassin d'emploi et jouit en même temps d'un cadre de vie exceptionnel. En 2009 Pont Saint Martin comptabilisait moins de 4 000 habitants, aujourd'hui c'est 6 200. Nous comptons plus



de 300 demandes de logement social sur Pont Saint Martin ; pour un tiers d'entre elles il s'agit du premier choix. C'est significatif : il y a de la demande pour vivre sur la commune !

#### **L'objectif « zéro artificialisation nette » fixé par le Gouvernement impacte les projets d'urbanisme. Il vise à maîtriser l'étalement urbain et à favoriser le renouvellement urbain par la densification de l'habitat et la construction verticale. Comment cela se matérialise-t-il dans vos projets de logements sociaux ?**

**Mickael Hardouin :** Notre enjeu en tant que constructeur est de préserver la qualité de vie des habitants sans dénaturer le cadre de vie de la commune. La question de la densité urbaine sur une ville comme Pont Saint Martin est centrale. La proximité avec la métropole induit une rareté et une augmentation des prix des terrains, et de l'immobilier plus globalement. La densification doit se faire en conservant la qualité de vie. Il s'agit, en tant qu'aménageur, de réussir à construire plus compact pour permettre des logements abordables, et de concevoir des logements fonctionnels avec des espaces à vivre généreux et surtout des espaces extérieurs.



**Vincent Biraud** : Cela va engendrer des configurations nouvelles d'habitations à Pont Saint Martin avec des premiers logements collectifs qui vont représenter un chamboulement des habitudes avec des constructions à deux ou trois étages. Il faut les penser à l'image de la commune !

### Pourriez-vous me parler d'une opération réalisée à Pont Saint Martin ?

**Vincent Biraud** : La construction de l'ensemble « Les Jardins du Bourg », destiné à de l'habitat senior est une belle illustration de notre activité. Elle montre que le logement social peut s'adresser à tous types de personnes. Nous avons souhaité dès le début de ce projet l'intégrer dans une démarche participative. Des ateliers ont été menés avec des potentiels futurs habitants pour identifier leurs besoins ainsi que des représentants associatifs et du secteur médicosocial. Nous avons réalisé à quel point le réseau d'acteurs était riche à Pont Saint Martin. Cela nous a permis de proposer une construction architecturale adaptée aux personnes âgées et

adéquatement intégrée à son environnement.

**Mickael Hardouin** : Nous disposons de 59 logements sur la commune et 29 autres sont en chantier. Ils s'adressent à tous types de personnes : les jeunes, les familles, les seniors, les familles monoparentales, etc. Toutes ces situations trouvent des solutions dans le logement social. La mixité sociale dans les projets est nécessaire, c'est dans cet esprit que nous travaillons avec la commune. Par exemple, le niveau de loyer moyen pour un T2 à Pont Saint Martin est de 370 € et 440 € pour un T3. Les familles peuvent bénéficier d'un T4 pour moins de 500 € sur la commune.

## Soutenir les jeunes ménages qui s'installent

Nicolas est né et a grandi à Pont Saint Martin. Après des années de vadrouilles, il rencontre sa femme Aneta à Londres. En 2016, ils rentrent tous deux en France et souhaitent s'installer à nouveau dans la région. Cette même année naît leur première fille Zofia. Après un premier logement à Rezé, ils ont finalement pu bénéficier d'un logement social sur Pont Saint Martin en 2018.

**« Je suis allé à l'école Saint-Joseph de Pont Saint Martin. J'y allais tous les jours à vélo, et je suis heureux de savoir que mes enfants pourront suivre mes pas. Grâce au logement social, nous avons pu nous loger sur la commune. Nous sommes à moins d'un kilomètre de mes parents pour garder nos deux filles sur nos horaires atypiques, l'école est à dix minutes à pied. C'est un vrai confort ! »**

Nicolas, Aneta et leurs deux filles Zofia et Marta occupent aujourd'hui une petite maison de 60m<sup>2</sup> proche du Super U : **« c'est une maison très agréable, spacieuse avec un petit jardin sur un terrain fermé. Bénéficier d'un logement de ce type à un loyer inférieur au marché nous a beaucoup aidés. Tout d'abord pour pouvoir nous installer à Pont Saint Martin, mais aussi parce que depuis un an, à cause de la crise liée au coronavirus, mon activité est ralentie »**. Nicolas travaille dans la restauration. Dans l'avenir, ils souhaitent pouvoir acheter une maison un peu plus grande, si possible sur la commune ou pas trop loin.



Nicolas, Aneta et leurs deux filles Zofia et Marta se sont installés à Pont Saint Martin.

## Maintenir le cap en faveur de la modernité

Grâce à l'évolution de l'augmentation du nombre de logements sur notre commune, la ville préserve une dynamique budgétaire avec une progression de ses recettes fiscales à hauteur de 5 % en moyenne depuis 2016. **Dans ce contexte, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter la fiscalité locale pour la neuvième année consécutive** afin de préserver le pouvoir d'achat des familles les plus touchées par la pandémie. Le soutien de Grand Lieu Communauté aux dépenses communales constitue également une vraie force au bénéfice du budget d'investissement.

Avec un budget d'investissement voté à hauteur de 6,3 M € en 2021, **la collectivité maintient le cap en faveur de la modernité.**

Son engagement en faveur des **mobilités** se poursuit avec 1,8 M € (sur deux années) pour la restauration et la sécurité des déplacements sur la rue du Vignoble et 400 000 € pour de nombreux travaux sur nos voiries dégradées : chemin de

la Verdure, rue de la Chalandière, impasse de la Gautellerie, etc.

Les premiers travaux sur le **réseau d'eau pluviale** rue de la Crâ sont déjà effectifs. La fin de **l'extension du groupe scolaire** est engagée sur cet exercice à hauteur de 950 000 € .

2021 sera aussi l'année des études avec le projet de **renaturation du Hameau des Vignes** en concertation avec le groupe de référents du quartier. L'étude consacrée à la **revitalisation du cœur de ville** pilotée par LAD et le CAUE sera l'occasion de faire participer le **Conseil des Citoyens** à cette réflexion. La rénovation de la **passerelle de l'aire de loisirs** et l'étude d'un **nouveau passage au dessus de l'Ognon** entre le Petit-Clos et les écoles est aussi au programme 2021.

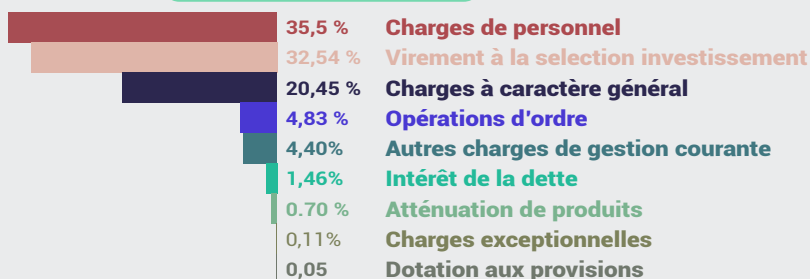
Une enveloppe de 350 000 € sera consacrée à **l'environnement.**

« **Beaucoup de projets qui s'adressent au plus grand nombre afin de poursuivre la modernisation de notre petite ville** », Yannick Fétiveau, Maire de Pont Saint Martin.

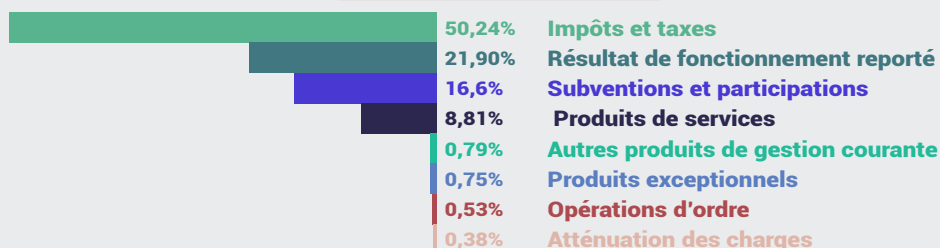
### Fonctionnement 2021

**9 308 164 €**

#### DÉPENSES - 9 308 164 €



#### RECETTES - 9 308 164 €





Investissement 2021

6 368 619 €



**Culture**  
59 218 €



**Plan local  
d'urbanisme**  
51 204 €



**Salle festive  
& culturelle l'Origami**  
178 478 €



**Développement  
local**  
2 873 306 €



**Environnement**  
338 330 €



**Ateliers et véhicules  
municipaux**  
43 500 €

**Dont :** voie verte 74 166 €  
aménagement rue du vignoble 811 258 €  
aménagement Hameau des Vignes 51 480 €  
travaux éclairage public 102 410 €

**Dont :** Valorisation Marais l'île : 22 708 €  
Acquisition foncière Marais de l'île 37 659 €  
Restauration zone humide : 35 637 €  
Reconquête friches agricoles: 90 178 €  
Continuité douce : 55 000 €



**Sports**  
120 000 €

**Informatique**  
30 000 €

**Enfance  
Jeunesse**  
1 130 536 €

**Dont :** projet aire de loisirs  
(bi-cross, parcours santé) : 90 000 €

**Dont :** finalisation extension du  
groupe scolaire : 959 151 €  
jeux de cours : 26 300 €  
vidéoprojecteurs pour les écoles : 13 505 €



**Cimetière**  
14 615 €



**Bâtiments  
communaux**  
1 204 526 €

**Réserves  
foncières**  
300 320 €

**Dont :** l'aménagement du  
Jardin du Souvenir : 7 315 €

**Dont :** mise en accessibilité PMR des  
batiments (ADAP) : 112 660 €



**Matériel Batiments  
Communaux**  
24 585 €

# La concertation sur le projet de réaménagement du Hameau des Vignes prend du retard à cause de la Covid-19

**Le projet de requalification urbaine et paysagère du Hameau des Vignes met la concertation au cœur de la démarche. Un groupe de travail composé d'habitants et de commerçants du quartier a été constitué. Il a pu échanger à plusieurs reprises avec la municipalité.**

En octobre 2020, la commune a retenu un groupement de trois bureaux d'étude : Origami (paysagiste, urbaniste), Sixième Rue (architecte urbaniste) et Abeil (ingénierie VRD). Ce groupement a notamment été choisi pour la qualité de sa méthodologie de concertation qui inclut des balades urbaines et des ateliers participatifs avec le groupe de travail.

Malheureusement, les restrictions imposées par la crise sanitaire liées à la Covid-19 empêchent la tenue des réunions publiques prévues pour cette concertation et contraignent une révision du calendrier initialement prévu. Avec l'arrivée du vaccin, un assouplissement des règles sanitaires est espéré pour permettre la tenue d'une première réunion de concertation en juin prochain.

## Une concertation en quatre étapes

### 01

#### Phase de diagnostic

Réunion en salle avec tous les membres du groupe de travail, suivie d'une balade urbaine en petits groupes afin que les bureaux d'étude recueillent paroles et propositions.

### 02

#### Phase « scénarii d'aménagement »

Organisation d'une réunion de présentation globale des scénarii par thématiques (cadre de vie, déplacements, environnement, etc.), suivie d'un travail en petits groupes et d'une restitution/confrontation des points de vue.

### 03

#### Phase « vers un scénario de synthèse »

Organisation d'une réunion de travail visant à valider un scénario entre les élus et les citoyens avec l'équipe de conception.

### 04

#### Phase « présentation du projet retenu »

Lors d'une réunion publique, le processus d'élaboration et les choix d'aménagement seront présentés et explicités en toute transparence à tous les habitants.



Le Hameau des Vignes fait l'objet d'un projet de requalification urbaine et paysagère.



## Prolongation des aides pour l'amélioration des logements

En 2018, Grand Lieu Communauté s'est engagée dans le Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux en Pays de Retz afin d'encourager la rénovation énergétique et l'adaptation des logements pour le maintien à domicile.

À la clé, des aides financières pour les propriétaires aux revenus modestes. Face à son succès, Grand Lieu Communauté prolonge le dispositif pour une année supplémentaire.

143 foyers bénéficiaires depuis 2018

Après trois années de mise en œuvre, le bilan du Programme d'Intérêt Général se révèle très positif. Les objectifs de Grand Lieu Communauté sont atteints à 90 % sur la rénovation énergétique des logements, avec 95 subventions accordées, et à 100 % pour l'adaptation des logements au maintien à domicile avec 48 dossiers validés.

### Pour le territoire, c'est :

- Près de 2 M d'€ de retombées économiques avec les travaux engagés,
- 59 % des travaux réalisés par des entreprises locales,
- Environ 1 M d'€ d'aides accordées par les différents partenaires (Grand Lieu Communauté, ANAH, Région, Etat).

### Pour les propriétaires bénéficiaires ce sont :

- des travaux subventionnés en moyenne à hauteur de 59 % du montant total, pouvant aller jusqu'à 70 % voire 90 %,
- des gains énergétiques de 38 % en moyenne.

### Le dispositif prolongé jusqu'à 2022

Grand Lieu Communauté prolonge le Programme d'Intérêt Général jusqu'à février 2022, dans l'attente de l'intégration du dispositif dans les futures plateformes de rénovation énergétique prévues pour début 2022. Une enveloppe de 34 000 € sera mobilisée pour financer les nouvelles subventions sur la prochaine année.

« Notre Programme Local de l'Habitat répond à des enjeux économiques et environnementaux majeurs. L'un de nos objectifs est d'améliorer l'habitat grâce à des logements plus sobres énergétiquement et plus adaptés aux besoins

des habitants. Les aides financières proposées par Grand Lieu Communauté y contribuent en donnant un vrai coup de pouce aux ménages modestes mais aussi aux propriétaires bailleurs. » Yannick Fétiveau, Vice-Président en charge de l'habitat et de l'urbanisme

L'organisme CitéMétairie informe gratuitement sur le dispositif de subventions pour l'amélioration de l'habitat. Des permanences sont assurées les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis de chaque mois au siège de Grand Lieu Communauté. Un conseiller répond aux questions des usagers : éligibilité, définition du projet, diagnostic technique, aides financières, montage du dossier.

### Les subventions

Pour les propriétaires occupants :

**Subvention rénovation énergétique : 500 €**

Pour les propriétaires occupants d'un logement de plus de 15 ans, sous condition de ressources :

**Subvention maintien à domicile : 500 €**

Pour les personnes âgées et handicapées propriétaires d'un logement de plus de 15 ans, sous condition de ressources.

Ces aides financières sont cumulables avec d'autres subventions (ANAH, prime Habiter mieux, Région). Grand Lieu Communauté propose également, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, des subventions à destination **des propriétaires bailleurs qui souhaitent améliorer les performances énergétiques ou réhabiliter leurs logements. Celles-ci peuvent aller jusqu'à 10 000 €.**

**Informations et rendez-vous au 02 51 78 47 87.**





## Le CCAS vous informe sur vos droits

### Les chèques "SORTIR PLUS" pour accompagner les aînés

Les chèques "SORTIR PLUS" financent les déplacements accompagnés des aînés par des organismes agréés.

À partir de 75 ans, le dispositif « SORTIR PLUS » est une aide financière proposée par les caisses de retraites de l'AGIRC-ARRCO.

#### Qu'est-ce que c'est ?

Un titre de paiement permettant de régler la facture d'un organisme de services à domicile agréé, pour une prestation d'accompagnement ou de transport accompagné.

#### Quelles sorties ?

Les chèques « SORTIR PLUS » permettent de financer la prestation d'un accompagnateur professionnel. Pour des sorties telles que :

- promenades ;
- courses ;
- médecin ;
- coiffeur ;
- cimetière ;
- spectacle, loto ;
- visite chez des amis, etc.

#### Objectifs ?

- lutter contre l'isolement,
- favoriser l'autonomie, l'activité et les sorties.

#### Comment ça marche ?

Vous avez droit au maximum à trois chèquiers SORTIR PLUS par an d'une valeur de 150 € chacun, soit 450 €/an. Une participation financière est demandée : 15 € pour le premier chéquier puis 20 € et 30 € pour les suivants.

**+ d'infos :** Votre demande de chéquier s'effectue auprès de l'Agirc-Arrco par téléphone, en composant le 09 71 09 09 71 (service gratuit + prix d'un appel).

### Une aide pour vos dépenses de santé

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé.

#### Selon vos ressources :

- la Complémentaire santé solidaire ne vous coûte rien,
- ou la Complémentaire santé solidaire vous coûte moins de 1 € par jour et par personne. La Complémentaire santé solidaire peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

Nombre de personnes composant le foyer	Montant du plafond annuel en France métropolitaine
1 personne	12,193 €
2 personnes	18,289 €
3 personnes	21,947 €
4 personnes	25,604 €
Au-delà de 4 personnes, par personne supplémentaire + 4,877 €	

La demande de Complémentaire santé solidaire peut être réalisée :

- En ligne, depuis le compte Ameli
- Au format papier, par le biais du formulaire cerfa n°12504\*08 de « Demande de complémentaire santé solidaire ».

**+ d'infos :** Le CCAS de Pont-Saint-Martin reste à votre disposition pour vous soutenir dans cette démarche.



## Élections départementales et régionales : 20 et 27 juin 2021

Les 20 et 27 juin 2021 auront lieu les élections départementales et régionales. Cette année, pour la première fois, ces deux scrutins locaux à deux tours seront organisés en même temps. Rendez-vous dans votre bureau de vote habituel muni de votre pièce d'identité. Un protocole spécifique lié aux conditions sanitaires sera mis en place durant ces deux journées.

Les personnes intéressées pour tenir un bureau de vote sont invitées à se faire connaître à l'adresse suivante : [secretariatdirection@mairie-pontsaintmartin.fr](mailto:secretariatdirection@mairie-pontsaintmartin.fr)

### Nouveau : Téléprocédure Maprocuration

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr).

Le vote par procuration permet à un électeur (le **mandant**) de confier l'expression de son vote à un autre électeur (le **mandataire**). Le mandant donne procuration au mandataire. Le jour du scrutin, le mandataire vote à la place du mandant dans le bureau de vote de ce dernier. Mandant

et mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

Cette procédure est complémentaire de la procédure papier et **n'a rien d'obligatoire**, il restera possible d'établir une procuration papier pour les électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voix numérique.

**Comment ça marche ?** En pratique, l'électeur enregistrera sa demande en ligne, puis **il se présentera en personne** au commissariat ou à la gendarmerie (muni de sa référence d'enregistrement à six chiffres et lettres obtenue via la télé-procédure Maprocuration) pour faire vérifier son identité.

La procuration sera ensuite transmise à la mairie par voie électronique. Les services municipaux feront les vérifications d'usage et valideront la demande. Il recevra ensuite un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et sera informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

## L'état civil

• **NAISSANCES** : NORMAND Rose, CORBINEAU AUBIN Lywen, MAUDEUX Salomé, EXTER Alexis, QUILLAUD Théa, ERAUD SONNET Jeanne, ERAUD SONNET Víctor, MONGIN Soan, HEURTEAU Lenny, DRION Lyvio, STEVENAERT Lena, DUPERDU Ambre, LEMASSON Mya, BIRON Noa, CHAUVIERE Enzo, PELTIER Lily, MOUNICQ Rose, POULAIN Lucas, QUÉMARD Arthur.

• **MARIAGE** : M. VERNET Maxime et M. VELLA William.

• **DÉCÈS** : Denise PLESSIX épouse ROBERT.

Données enregistrées du 1<sup>er</sup> Février 2021 au 31 mars 2021.

## Les infos pratiques

**Médecins** : Contactez le 15 qui vous dirigera soit vers le CAPS de Bouaye, soit aux Urgences de Nantes.

**Pharmacies** : 3237.

**Infirmiers** : Centre de soins : 02 40 26 83 88 / 06 45 57 55 96  
Christine Faouaid - Chantal Foucher -  
Céline Maréchal 02 40 26 81 08 ou 06 82 40 66 82

Morgan Langlais - Sabrina Saulnier : 02 44 84 55 75

**P.M.I. (Protection Maternelle Infantile)** : 02 40 78 70 25

**Assistants Sociaux** Sur RDV, au 02 40 78 70 25

**CLIC** : Sur RDV au 06 25 07 00 62

**Point Relais Emploi** : 02 51 78 47 83

**Conciliateur de Justice** : 02 51 70 55 55

**Elus d'astreinte** : 06 84 62 30 98



**Vous aussi**, soutenez les commerçants de proximité, producteurs locaux et artisans

**Plus de 130 commerces et artisans  
Martipontains vous attendent.**

**#consommonslocal**